

Les journalistes du Bild rendent visite à domicile à ceux qui « appellent à la haine » contre les migrants

écrit par Jean Schoving | 31 octobre 2015

Mardi, Bild a cloué au pilori les agitateurs sur Facebook. Le mercredi, le journal publie un article sur les visites à domicile chez les commentateurs appelant à la haine.



Dans son édition de mercredi, le journal « Bild » continue la publication d'un article sur les agitateurs appelant à la haine. – Capture d'écran : Tsp

<http://www.tagesspiegel.de/medien/aktion-hausbesuche-bild-bei-den-facebook-hetzern/12475794.html>

Action « *Visites à domicile* » : «Bild » chez les agitateurs sur Facebook

21.10.2015 12 h 27 Sonia Alvarez et Joachim Huber

Mardi, Bild a cloué au pilori les agitateurs sur Facebook. Le mercredi, le journal publie un article sur les visites à domicile chez les commentateurs appelant à la haine.



Dans son édition de mercredi, le journal « Bild » continue la publication d'un article sur les agitateurs appelant à la haine. – Capture d'écran : Tsp

Le Tribunal du journal « Bild » continue à siéger. Après le gros titre « Le pilori de la honte », le journal du groupe Springer publie un article ce mercredi sur des visites à domicile que des reporters ont rendues à des commentateurs appelant à la haine. Ils appartiennent tous au cercle des agitateurs sur Facebook, dont le journal avait cité les commentaires dès mardi. « *Quels sont ces agitateurs sur Internet, qui propagent des paroles de haine ?* », se demande la rédaction en première page.

Cette fois, « Bild » révèle les vrais noms à côté du lieu de résidence.

Ainsi, les personnes concernées sont très faciles à identifier, une réalité qui ne semble pas déranger le moins du monde les gens de chez « Bild ». Déjà le « pilori » avait suscité des critiques, avait donné lieu aux premières réclamations auprès du conseil de la presse allemande « Deutscher Presserat ». « Bild » a bombé le torse en réaction à ces plaintes auprès du Presserat. Comme commentaire, Julian Reichelt, chef de Bild.de a s'est fendu de ce simple mot «

fierté ! » dans un mini-message.

Les agitateurs sur Facebook auxquels visite a été rendue ont diversement réagi à ces « visites à domicile ». Certains ont fait le dos rond, d'autres ont regretté, d'autres encore sont restés fidèles à eux-mêmes. Un des commentateurs appelant à la haine a répondu : « *Si ce commentaire dont je suis soi-disant l'auteur devait représenter une incitation à la haine, alors je vous prie de m'expliquer en quoi.* »

« Bild » publie les noms et les photos d'agitateurs sur Facebook. Photo : Tsp

Répugnants, ils l'étaient tous, et beaucoup de ces commentaires devraient relever du droit pénal, comme l'appel à côté de la photo de la femme politique des Verts, Claudia Roth : « *Salope de fasciste verte ... qu'on la pendre !!!* ». Ou bien : « *Une balle pour chaque musul et ceux qui les soutiennent !!* ». Ou encore : « *Qu'ils se massacrent entre eux. Alors, nous aurons à nouveau la paix ave cette racaille.* ».

« *Et qui sème la haine, récoltera la violence.* »

Au total, le journal « Bild » a rendu publics mardi 42 de ces appels à la haine publiés sur Facebook, assortis du nom et de la photo de profil du rédacteur respectif. Le journal a qualifié de « *Pilori de la honte* » cette collection qui remplissait quasi intégralement la deuxième page complète et la page trois. Avec comme texte d'accompagnement : « *Appel à la violence et incitation à la haine sur les réseaux sociaux, ouvertement et sous le nom complet.* » Principalement sur Facebook et Twitter. « *Notre pays n'a jamais connu une telle haine manifeste ! Et qui sème la haine, récoltera la violence.* » La frontière séparant liberté de pensée ou satire de l'incitation à commettre des délits les plus graves allant jusqu'au meurtre serait franchie depuis longtemps. « *Ces agitateurs, nous les clouons au pilori* » écrit « Bild » et continue : « *Monsieur le Procureur général, c'est à vous de jouer !* »

Enquête ouverte contre les gestionnaires de Facebook.

Dès le mois d'août, la ramification allemande du « Huffington

Post » avait lancé une action analogue ; des reporters de Spiegel TV ont déjà confronté eux aussi les agitateurs sur Facebook et leurs employeurs avec les commentaires. L'action du « Bild Zeitung » a cependant un impact bien plus important – du fait également qu'elle intervient à un moment où la pression sur le réseau social s'intensifie : l'avocat de Wurzburg, Chan Jo Jun, a porté plainte contre les managers de Facebook pour présomption d'incitation du peuple à la violence. Il leur reproche de ne pas avoir supprimé de suite des messages de haine même après en avoir eu connaissance. Le Ministère public de Hambourg enquête. Mais selon un porte-parole, il est cependant encore difficile de dire si des soupçons concrets en résulteront.

Facebook ne se prononce pas sur cette enquête et fait simplement remarquer que des « contenus tels des paroles de haine, des appels à la violence ou l'apologie de la violence constituent une violation des normes de la communauté » Ce qui n'empêche toutefois pas les utilisateurs d'appeler quand même à la haine. Facebook mise à cet égard sur le principe de l'autorégulation, et n'examine par conséquent les commentaires inquiétants qu'à partir du moment où ils sont signalés par les utilisateurs. Le ministre de l'Intérieur, Thomas de Maizière (CDU), considère cependant que la plate-forme Internet est responsable. « *Des contenus ou des déclarations passibles de peines pénales le sont également sur le Net et sont donc interdits* », a-t-il écrit dans « Bild ». Les exploitants des plates-formes devraient supprimer et interdire ces contributions et commentaires haineux.

Le bureau de la politicienne des Verts, Claudia Roth, porte plainte

Le « pilori » de « Bild » montre certes quels commentaires révoltants sont publiés sur Facebook, mais il laisse aussi un arrière-goût insipide. « Bild » a dû faire face au reproche d'attiser une atmosphère xénophobe. Raison pour laquelle le journal doit accepter d'être confronté à ses propres mots, à savoir : « *Qui sème la haine, récoltera la violence.* » S'y ajoute ceci : avec son « pilori », « Bild » se hasarde dans un

secteur juridiquement équivoque. «

Indépendamment du délit qu'un citoyen a peut-être commis, la présomption d'innocence continue quand même à s'appliquer », souligne l'avocat des médias, Christian Solmecke. Mais quiconque publie le nom d'un délinquant potentiel, le condamne avant même que les autorités chargées des poursuites pénales aient ouvert une enquête.

Le bureau de Claudia Roth entend maintenant déposer plainte contre l'individu qui a demandé : « *Qu'on la pendre !!!* ». « *La haine ouvertement déclarée n'a rien à voir avec liberté d'opinion et liberté d'expression. Elle a assez d'impact pour empoisonner notre cohabitation et engendrer la violence. C'est pourquoi, partout où nous en avons connaissance, nous lui opposons un signal d'arrêt sans équivoque.* »

Le « pilori » de Bild n'arrêtera pas la haine et l'incitation à la violence sur le Net – mais le journal de Springer devra se demander à quel climat il contribue avec ses reportages.

Traduction **Jean Schoving**